

# FIP Écosolaire

Donnez du sens à vos impôts



ASSET MANAGEMENT

# FIP Écosolaire

Nous recevons chaque jour du soleil une énergie 7 000 fois supérieure à ce que nous consommons sur la même journée.

Face à la raréfaction des sources d'énergies traditionnelles, il semble plus que jamais pertinent de développer des énergies alternatives propres et inépuisables.

L'énergie solaire présente l'intérêt d'être la plus prévisible de toutes.

Ces éléments nous ont convaincu de proposer pour 2009 le FIP Écosolaire majoritairement dédié à l'investissement dans des sociétés de production photovoltaïques.

## Répartition des investissements

Jusqu'à

# 80%

avec un minimum de 60%

investis prioritairement  
dans des sociétés  
d'exploitation  
de parcs solaires

Investir dans des sociétés bénéficiant  
des tarifs de rachat  
garantis sur 15 ans pour l'éolien, ou  
20 ans pour le photovoltaïque, par EDF.  
Sélectionner des projets matures  
ayant préalablement obtenu  
toutes les autorisations  
nécessaires (permis de construire...).

Au minimum

# 20%

avec un maximum de 40%

investis dans des actifs diversifiés

Placer la poche de liquidités principalement  
en produits de taux ou monétaires  
et jusqu'à 10% de l'actif en produits actions.

---

**Investir dans le FIP Écosolaire, c'est s'engager à moyen-long terme sur un produit de capital-investissement qui :**

- ne permet pas de rachat durant 7 ans à compter de la fin de la période de souscription, soit jusqu'au 31 décembre 2016, voire jusqu'au 31 décembre 2019, sur décision de la société de gestion, sauf exceptions (licenciement, décès, invalidité) ;
- n'offre aucune garantie en capital ;
- croit en l'appétence des investisseurs et professionnels du secteur pour les sociétés dans lesquelles il aura investi, et dont la durée d'exploitation et de production s'apprécie sur une durée de 20 ans. Le prix auquel ces investissements pourraient être cédés en serait alors potentiellement impacté.

**L'attention des investisseurs est attirée sur les risques inhérents à ce produit :** risque de perte en capital, risque de liquidité, risque lié aux investissements en titres non cotés, risque lié à la sélection des entreprises, risque d'exploitation et de production, risque de liquidité des actifs sous-jacents du Fonds, risque de taux, risque de crédit, risque actions.

**L'investisseur est invité à prendre connaissance du détail de ces risques dans la notice du FIP.**

# Notre stratégie : investir prioritairement dans la production photovoltaïque

Investir dans les énergies renouvelables, essentiellement dans des sociétés d'exploitation de centrales de production d'électricité solaire au sol et en intégré au bâti - le fonds se réserve la possibilité d'investir dans d'autres domaines tels les éoliennes en cas de nécessité, et en fonction des opportunités - afin de bénéficier :

- d'une espérance de rendement régulier en cas de production suffisante grâce aux tarifs de rachat de l'électricité déjà négociés pour les 20 ans (ou 15 ans dans le secteur éolien) à venir dont bénéficieront les entreprises dans lesquels le FIP investira,
- d'une éventuelle plus value en cas de rachat effectif des actifs du FIP à horizon 5 à 7 ans si les acteurs industriels, devant se conformer à l'objectif européen de 20% d'électricité renouvelable en 2020, décident de se porter acquéreurs de ce type de sociétés.

## Un double avantage fiscal :

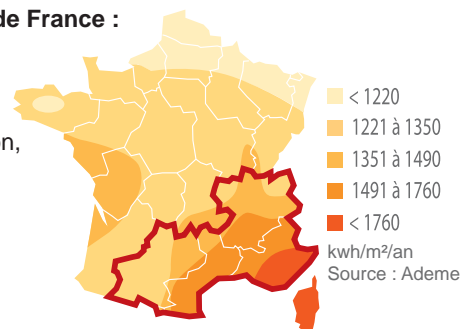
- 1 **Une réduction d'impôts sur le revenu à hauteur de 25 % des versements effectués,** dans la limite de **12 000 €** pour un célibataire et de **24 000 €** pour un couple, soit une économie respective d'impôt sur le revenu de **3 000 €** et **6 000 €** maximum.
- 2 **Une exonération sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux).**

## Sélectionner les meilleures entreprises grâce à un partenariat exclusif

Oddo Asset Management a signé un accord exclusif de partenariat et de partage d'informations sur les opportunités d'investissement avec Akuo, l'un des leaders du développement de sociétés de productions d'électricité à base d'énergies renouvelables et plus particulièrement de parcs solaires en France.

## Notre FIP sera investi sur 4 régions du grand Sud les plus ensoleillées de France :

- PACA,
- Rhône Alpes,
- Languedoc-Roussillon,
- Midi Pyrénées.



*L'attention des investisseurs est attirée sur la période de blocage du FIP Ecosolaire qui est de 7 ans : les rachats de part ne seront pas autorisés avant le 31 décembre 2016 et peuvent demeurer impossibles jusqu'au 31 décembre 2019 sur décision de la société de gestion, sauf exceptions (invalidité, décès, licenciement).*

**Avertissement : le traitement fiscal dépend de la situation de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.**

**Risque d'exploitation et de production :** les coûts de maintenance et d'exploitation des sociétés dans lesquels le fonds a investi peuvent se révéler plus important qu'initialement envisagé et peuvent donc impacter négativement la rentabilité de la société. En outre, le potentiel énergétique d'un projet peut avoir été surestimé, les conditions climatiques réelles pouvant s'avérer moins bénéfiques qu'envisagées (moins d'ensoleillement, de vent, etc.). Enfin, la qualité des équipements (panneaux photovoltaïques, turbines, etc.) peut se révéler moins performante en termes de production au cours des années d'exploitation et avoir, ainsi, des conséquences négatives sur la rentabilité du projet. Ce risque peut engendrer pour le porteur une baisse de la valeur liquidative.

Akuo Energy est à l'origine de la plus grande toiture solaire intégrée au bâti en Europe existante à Laudun (Gard)



## Pourquoi investir dans le FIP Écosolaire ?

### Investir dans la protection de la planète

Depuis plusieurs années, l'équipe de gestion Private Equity de Oddo Asset Management a développé une expertise originale axée sur l'éco-innovation et les énergies renouvelables. Cette expertise lui a permis de nouer un partenariat exclusif avec le groupe Akuo, acteur majeur en France et en Europe dans le développement de sociétés de production d'énergie renouvelable. Le FIP Écosolaire bénéficiera des synergies de ce partenariat afin de sélectionner les meilleurs projets.

### Un secteur offrant une forte visibilité en termes de revenus

Les projets dans lesquels le fonds investira bénéficieront d'une garantie de rachat de l'électricité produite par EDF, pendant une durée de 15 à 20 ans et seront indexés sur l'inflation. Ces caractéristiques permettent d'envisager un rendement régulier dans la mesure où les coûts liés à l'exploitation et à la production seraient, par ailleurs, maîtrisés.

### Des actifs potentiellement intéressants pour les acteurs de l'énergie

La stratégie envisagée est de trouver des acheteurs pour pouvoir revendre les participations dans les sociétés solaires à un horizon de 5 à 7 ans.

Le cycle de production et d'exploitation de ces sociétés est bien entendu beaucoup plus long mais notre conviction est que pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement en matière de production d'électricité renouvelable à 2020, de nombreux industriels du secteur de l'énergie devront opérer des acquisitions afin de renforcer leur part de production renouvelable, ce qui devrait, selon nous, offrir des opportunités pour la vente des actifs du fonds.

Les prix auxquels les participations du FIP pourront être revendues dépendent bien entendu du nombre et de la qualité des acheteurs disposés à les acquérir à cette échéance. Il existe en conséquence, un risque d'absence de marché ou d'obsolescence rapide du marché ne permettant pas de revente dans des bonnes conditions.

## Qui sommes-nous ?

Oddo & Cie est un groupe indépendant français, présent sur plusieurs métiers de la finance. Entreprise familiale à taille humaine, le Groupe cultive l'esprit d'initiative et a développé une expertise unique dans les problématiques d'entrepreneuriat. A travers sa gamme de FCPI et de FIP, l'équipe Private Equity de Oddo Asset Management offre depuis 2006 un accès privilégié aux clients particuliers souhaitant investir dans le capital investissement. Une équipe de 6 gérants dédiés gère aujourd'hui près de 150 millions d'euros dans les fonds de la gamme. Experts en capital investissement, les gérants ont développé une approche originale axée sur l'éco-innovation.

---

**Risques spécifiques liés à la stratégie de gestion mise en œuvre par le Fonds :** *risque de perte en capital, risque de liquidité, risque lié aux investissements en titres non cotés, risque lié à la sélection des entreprises, risque d'exploitation et de production, risque de liquidité des actifs sous-jacents du Fonds, risque de taux, risque de crédit, risque actions.*

**L'investisseur est invité à consulter la notice d'information du fonds pour connaître de manière détaillée les risques auxquels le fonds est exposé.**

## Souscrivez jusqu'au 31 décembre 2009

Code ISIN	FR0010788869
Minimum de souscription	1 000 € (1 part)
Valorisation	Semestrielle
Dépositaire	Oddo & Cie
Régions d'investissement privilégiées	Rhône Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur
Durée de vie du fonds	8 ans, prolongeable 2 fois d'1 an
Période de blocage	7 ans à compter de la fin de la période de souscription

### Structuration des frais

Frais de fonctionnement	Montant ou % maximum TTC	Assiette	Périodicité de perception
Rémunération de la société de gestion - frais de gestion	3 % par an	Actif net du Fonds	Semestrielle
Commission de Souscription	5 %	Montant de la souscription	A la souscription
Commission de cession acquise à la Société de Gestion en cas de cession de gré à gré conclue par son intermédiaire	5 %	Montant de la cession	A la cession
Frais de constitution	1 %	Montant des souscriptions totales	Annuelle (1 <sup>er</sup> exercice)
Frais indirects (investissement en OPCVM)	OPCVM présentant des frais de gestion maximum de 2,5% Et des commissions de souscription n'excédant pas 1%	En fonction des OPCVM sous-jacents qui eux représentent entre 0% et 40% de l'actif net du fonds	Annuelle
Rémunération du Commissaire aux comptes	Inclus dans les frais de gestion		
Rémunération du Dépositaire			
Rémunération du Délégalaire de la gestion administrative et comptable			
Rémunération du Partenaire			
Frais de gestion administrative et comptable			
Frais d'investissement liés aux opérations réalisées et non réalisées			

### Taux d'investissement dans des entreprises éligibles des FIP gérés par Oddo Asset Management à fin juillet 2009

Date d'agrément	Nom du FIP	Taux d'investissement en litres éligibles	Date limite d'atteinte du quota de 60 %
Juillet 2007	FIP Générations Entrepreneurs	48,43 %	31 mars 2010
Mars 2008	FIP Générations Entrepreneurs 2	20,57 %	31 octobre 2011
Août 2008	FIP Générations Entrepreneurs 3	7,19 %	31 mars 2011
Novembre 2008	FIP Entrepreneurs 2009	4,85 %	31 avril 2012



### Avertissements AMF

L'Autorité des marchés financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques qui s'attachent aux FIP (Fonds d'Investissement de Proximité). Lors de votre investissement, vous devez tenir compte des éléments suivants :

Le fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional dont au moins 10 % dans de nouvelles entreprises (créées depuis moins de 5 ans).

Les 40 % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le règlement et la notice du FIP).

Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 60% et 10% précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de deux exercices et vous devez conserver vos parts pendant au moins cinq ans. Cependant, la durée optimale de placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du fonds dans des entreprises à caractère régional, souvent de petite taille, dont le délai de maturation peut être plus long. Votre argent peut être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la Société de Gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du fonds, sous le contrôle du commissaire aux comptes du fonds. Le calcul de la valeur liquidative est délicat. Le rachat de vos parts par le fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre porteur de parts, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue. L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais maximum auxquels est exposé ce fonds.

L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la délivrance de son agrément ne signifie pas que le produit présenté est éligible aux différents dispositifs fiscaux. L'éligibilité à ces dispositifs dépendra notamment du respect de certaines règles d'investissement au cours de la vie de ce produit, de la durée de détention ainsi que de la situation individuelle de chaque souscripteur.



12, boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France - [www.oddoam.fr](http://www.oddoam.fr)

CGPI Tél : 33(0)1 44 51 83 06 - Fax : 33(0)1 44 51 84 25

INSTITUTIONNEL Tél : 33(0)1 44 51 80 28 - Fax : 33(0)1 44 51 80 62

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SA au capital de 2 102 800 €  
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

FIP Écosolaire  
Réf. : OAM1787 - Date d'édition : 10/2009  
crédit photos GettyImages, libres de droits.

Cette documentation a été imprimée sur du papier Satimat, Green, demi-mat certifiée FSC, constitué pour 60 % de pâte de papier recyclé et pour 40 % de pâte sans chlore élémentaire utilisant des fibres vierges issues de forêts gérées durablement.